

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA****COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du mercredi 30 juin 2021**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt et un, le 30 juin

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

24 juin 2021

et qu'elle a été faite le

24 juin 2021Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni aux Forges à FRAISANS (39700), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis CHOPIN, par délégation, 1^{er} Vice-président.**Présents : Brans : M. Michael PERES Courtfontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Nathalie HONORIO Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Marie-Anne LONGY, Mme Sophie NIALON La Barre : M. Philippe GIMBERT Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Mutigny : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, Mme Lucette NAEGELLEN Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Ranchot : Mme Séverine DEVILLE Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligny : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSION Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : M. Stéphane ECARNOT****Suppléés : Gendrey : M. Gilbert TCHAIEN La Bretenière : M. Jean-Marc REGNIER Ougney : M. Nicolas TONNELIER Rouffange : M. Jean-Yves BOILLON Vitreux : M. Didier CABESTANT****Absents excusés : Dampierre : M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Stéphanie PICOT Louvatange : M. Jérôme FASSET Montepain : M. Luc BEJEAN Orchamps : M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : M. Gérard ROBERT Serre les Moulrières : M. Claude TERON****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MORLIER****Procurations de vote :****Mandants : Dampierre M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET Louvatange : M. Jérôme FASSET Orchamps : M. Nicolas JOLY Orchamps : M. Olivier DEMANDRE Orchamps : Mme Barbara PANOUILLOT Ranchot : M. Gérard ROBERT****Mandataires : Dampierre Mme Laure VALENTIN, Mme Nathalie HONORIO Thervay : M. Stéphane ECARNOT Orchamps : M. Régis CHOPIN Rans : M. Jean-Louis MORLIER Fraisans : M. Hubert BACOT Ranchot : Mme Séverine DEVILLE****Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h57 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.**

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 32**Absents suppléés : 5****Absents excusés : 11**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2021_06_088****Objet :**

Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC)

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Président propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du/des poste(s) : technicien assainissement
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec un prescripteur et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DECIDE de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :**
 - **Contenu du/des poste(s) : technicien assainissement**
 - **Durée du contrat : 12 mois**
 - **Durée hebdomadaire de travail : 35 heures**
 - **Rémunération : SMIC**
- **AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Pour extrait conforme,
Par délégation,
Le 1^{er} Vice-président de JURA NORD,
Régis CHOPIN



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0